

Stages ambulatoires dans les cabinets de médecins spécialistes hors médecine générale



Après la 6^e année d'étude, les étudiants en médecine passent les épreuves classantes nationales (ECN). En fonction de leur classement, ils choisissent leur centre hospitalier universitaire d'affectation et leur spécialité. Les étudiants effectuent au moins huit stages, de six mois chacun, tout en suivant des cours théoriques en parallèle. L'interne doit valider l'ensemble des stages de 6 mois requis pour l'obtention de son diplôme d'études spécialisées. Le nombre de stages varie en fonction de la spécialité poursuivie. **Ces stages peuvent être hospitaliers, en établissements de soins extrahospitaliers ou effectués auprès de praticiens en ambulatoire. Cette possibilité d'effectuer des stages en ambulatoire est précisé dans les maquettes des DES.**

Pour accueillir un interne en stage dans votre cabinet, il faut avoir le statut de maître de stage universitaire (MSU) et **obtenir un agrément auprès de l'ARS.**

- **Pour être Maître de Stage des Universités (MSU) vous devez effectuer une formation pédagogique agréée.** Cette formation, de 2 jours, permet d'acquérir les aspects généraux (conditions administratives et organisationnelles) et les bases pédagogiques nécessaires à la transmission de la pratique spécifique pour acquérir la capacité d'accueillir des internes dans un cabinet de ville et construire le projet pédagogique. Elle conditionne la validité du dossier d'agrément.

Pour trouver une formation : <https://www.evolutisdpc.fr/>

Cette formation est prise en charge comme un DPC hors quota, c'est-à-dire que le médecin « stagiaire » est indemnisé pour sa perte d'activité et ce DPC n'est pas décompté de son quota normal de DPC (qui est de 2,5 jours par an). **Une convention doit être obligatoirement signée** entre le MSU, le CH.

- Il est nécessaire d'informer le professeur coordonnateur de la spécialité de sa démarche de demande d'agrément.
- **Le MSU perçoit des honoraires pédagogiques.** Ceux-ci s'élèvent à 600 euros par mois et par interne, divisés par le nombre de maîtres de stage accueillant le stagiaire.